**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 27 (1935)

Heft: 3

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue syndicale suisse

## ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27me année

Mars 1935

Nº 3

# Actualités.

Selon les intentions du Conseil fédéral, l'initiative tendant à combattre la crise (initiative de crise) sera soumise à la votation populaire au début de cet été, probablement à fin mai ou au commencement du mois de juin.

Contrairement à la tactique employée à plusieurs reprises à l'égard d'initiatives qui ne lui convenaient pas, le Conseil fédéral, au cas particulier, n'a pas atermoyé. Cela n'a pas laissé d'impressionner favorablement. Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction de ce que le gouvernement a déclaré à une délégation du comité d'action de lutte contre la crise économique, qu'il ne prendrait aucune mesure susceptible de préjuger le cours de notre politique économique, avant que le peuple se soit prononcé sur l'initiative de crise. Serait-il permis de déduire de cette déclaration, que le Conseil fédéral s'apprête à abandonner les méthodes gouvernementales autoritaires dont il a usé de plus en plus au cours de ces derniers temps? Pouvons-nous admettre que le gouvernement cherche à rétablir un contact plus étroit avec le peuple? Nous ne nous risquerons pas encore d'éveiller des espoirs dans ce sens, car auparavant il nous faut des actes. Etant données les expériences faites au cours de ces dernières années, il est difficile, dans ce domaine, de faire confiance au Conseil fédéral actuel. Peu de jours après avoir pris ladite décision, il n'a pas manqué de retomber dans l'ancienne ornière. Nous voulons parler de l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis de l'initiative de crise.

Le Conseil fédéral a donc décidé de prendre position contre l'initiative de crise. Nous n'en éprouvons aucune surprise, au contraire, nous n'en serions pas revenu, si le Conseil fédéral avait été d'avis que l'initiative était recommandable, qu'elle s'adaptait parfaitement bien à sa politique économique. Mais que le Conseil fédéral prenne cette décision avant d'avoir examiné l'initiative, voilà ce